

# Vers une plus grande obligation de rendre compte

Chacun de nos rapports annuels traite de questions touchant la responsabilisation et des initiatives visant à améliorer celle-ci au sein du secteur public et parapublic. Cette année, outre les questions de responsabilisation soulevées dans nos audits de l'optimisation des ressources, nous présentons les quatre rapports suivants :

- **Le traitement comptable des caisses de retraite dans le secteur public** — Le traitement des caisses de retraite dans les états financiers consolidés 2015-2016 de la province est examiné au **chapitre 2** de ce Rapport annuel. Pour clarifier cette question, nous avons également inclus un résumé contextuel dans le présent chapitre.
- **Le processus provincial de nomination** — Pour assurer le bon fonctionnement des différents organismes, conseils, commissions, etc. de la province et protéger les intérêts du public, il est essentiel de nommer des candidats qualifiés à ces entités en temps opportun. Comme le souligne cette section du chapitre, il y a beaucoup d'améliorations à apporter pour faire en sorte qu'il y ait un processus de nomination efficace et transparent qui sert bien le public.
- **Les contrôles généraux de l'information et de la technologie de l'information** — Étant donné l'importance des systèmes d'ITI et les renseignements importants qu'ils contiennent, nous voulions bien comprendre les processus et contrôles mis en place dans ce domaine.
- **Le Fonds pour le maintien des effectifs infirmiers** — Le Fonds pour le maintien des effectifs infirmiers (le Fonds) avait pour but d'assurer le maintien des effectifs infirmiers dans les hôpitaux publics de l'Ontario où un changement de service dans un hôpital, comme une réduction dans les programmes ou les services ou la fermeture d'un service hospitalier, a entraîné le licenciement de membres du personnel infirmier. Les responsables du Fonds comptaient réaliser cet objectif en versant de l'argent aux hôpitaux admissibles pour les études et la formation ainsi que pour les salaires et les avantages sociaux des effectifs infirmiers pendant une période pouvant atteindre six mois. Nous avons cherché à comprendre pourquoi les hôpitaux n'avaient reçu que des montants limités pendant l'existence du Fonds. Nous avons constaté que le Fonds avait été administré de façon appropriée, mais que les critères d'admissibilité établis limitaient les circonstances dans lesquelles les hôpitaux pouvaient demander des fonds.